



## **DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA FSU AU CHSCT MINISTÉRIEL DU 20 MARS 2020:**

Avec les personnels soignants et toutes celles et ceux qui répondent aux besoins de première nécessité, les personnels de l'éducation nationale sont en première ligne pour faire face à la crise sanitaire liée à l'épidémie du coronavirus. Ils et elles s'engagent et déploient beaucoup d'énergie pour assurer un lien avec les élèves et les familles, pour maintenir, autant que faire se peut, une activité en dépit des difficultés matérielles.

Parallèlement, les propos ministériels sont trop fréquemment virtuels et détachés de la réalité quotidienne et confinent parfois au déni de réalité. Sur le terrain, les injonctions sont très disparates et dans bien des cas intenable et en contradiction avec les mesures strictes de confinement et de sécurité sanitaire rappelées par le ministre de l'intérieur. Ces injonctions et les déclarations incohérentes ont fait perdre de précieux jours dans l'organisation réelle du système.

Nous sommes dans une situation hors norme. La crise sanitaire et le confinement qui en découle angoissent tous les individus. Cela a forcément un effet sur les capacités de travail de chacune et de chacun et sur la mise en œuvre des modalités de travail, tout à fait inhabituelles, tout en réorganisant aussi la vie personnelle pour appliquer les consignes sanitaires. Les injonctions à poursuivre l'activité scolaire comme si l'on était encore en établissement, à l'école ou dans les services sont, dans ce cadre, intenable et nécessitent un temps d'adaptation.

A ce stade, nul ne peut prévoir quelle sera l'évolution de la situation. Pour la FSU, il est impératif d'envisager différentes hypothèses pour que l'institution ne laisse pas les personnels pris de court, comme ce fut le cas lundi dernier.

Dans le second degré, la question des examens se pose avec acuité. Les décisions qui seront prises ont dès maintenant des incidences sur le métier, la construction de la progression pédagogique, et donc les conditions de travail. Dans ce domaine, comme pour toutes les questions qui portent sur l'organisation de l'année scolaire, les décisions doivent être anticipées. La concertation avec les organisations représentatives est primordiale et doit se tenir dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne la protection des personnels, les représentants de la FSU vont intervenir spécifiquement durant cette réunion du CHSCTMEN pour vous signaler un certain nombre de consignes inquiétantes. La FSU rappelle également ses demandes de protection des personnels accueillant les enfants des personnels soignant-es et demande que les personnels ne soient pas obligés de se rendre dans les écoles, établissements et services lorsque ce n'est pas indispensable, en particulier pour les plus précaires qui peuvent plus difficilement que les autres contester les injonctions de l'administration.